



Reglementation cloture mitoyenne

Par **patounet31**, le **03/10/2007** à **17:05**

bonjour,

je suis propriétaire d'une maison individuelle cloturé depuis plusieurs années.

Un lotissement (immeuble) se construit sur un coté. Que se passe t il pour la cloture existante. Le promoteur doit il participer? s'agissant d'un immeuble a étages est il prévu une obligation de survélation du mur.

Merci de prendre en compte ma question